



PRÉFET DE LA LOZÈRE

Liberté
Égalité
Fraternité

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Direction interrégionale des routes Massif Central

Ouverture d'une enquête publique unique regroupant une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et une enquête parcellaire pour le projet d'aménagement de la RN 106 entre Cassagnas et Balsièges
Rectification de géométries de certains virages,
aménagement de zones d'arrêt sécurisées et de bassins de confinement

En application de l'arrêté préfectoral n° PREF-DCIAT-BCPPAT-2026-187-001 du 6 juillet 2026, le dossier de projets d'aménagements de la RN 106 entre Cassagnas et Balsièges est soumis à une enquête publique unique regroupant :

- une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique des travaux,
- une enquête parcellaire.

Le projet est dispensé d'évaluation environnementale.

Cette enquête se déroulera pendant 31 jours consécutifs sur le territoire des communes de Cassagnas, Ispagnac (siège de l'enquête), Gorges du Tarn Causses, Saint Etienne du Valdonnez, Saint Bauzile et Balsièges **du mercredi 9 septembre (9 heures) au vendredi 9 octobre 2026 (17 heures) inclus.**

Le maître d'ouvrage de l'opération est la direction interrégionale des routes Massif Central.

M. Yves HEBRARD, ingénieur des mines, en retraite, est désigné commissaire enquêteur. Il siégera et recevra en personne, les observations du public en mairies de Cassagnas, Ispagnac, Saint Etienne du Valdonnez, Saint Bauzile et Balsièges :

- mercredi 9 septembre 2026, de 9 h à 12 h, en mairie d'Ispagnac,
- mercredi 9 septembre 2026, de 14 h à 17 h, en mairie de Saint Bauzile,
- mercredi 23 septembre 2026 de 9 h à 12 h, en mairie de Cassagnas,
- mercredi 23 septembre 2026, de 14 h à 16 h 30, en mairie de Balsièges,
- vendredi 9 octobre 2026, de 9 h à 12 h, en mairie de Saint Etienne du Valdonnez,
- vendredi 9 octobre 2026 de 14 h à 17 h, en mairie d'Ispagnac.

M. Jean-Pierre BARRERE est désigné commissaire enquêteur suppléant.

Pendant le délai précité :

- le dossier de l'enquête sera consultable en mairies de Cassagnas, Ispagnac, Gorges du Tarn Causses, Saint Etienne du Valdonnez, Saint Bauzile et Balsièges aux jours et heures habituels d'ouverture au public, ainsi que sur le site internet des services de l'État : www.lozere.gouv.fr à la rubrique « Publication / enquêtes publiques – consultation du public / autres enquêtes publiques ».

- les observations du public devront être :

- soit portées sur le registre d'enquête sous format papier déposé en mairies,
- soit adressées, par écrit, à la mairie d'Ispagnac – place Jules Laget – 48320 Ispagnac à l'attention de M. Yves HEBRARD, commissaire enquêteur – « Enquête publique RN106 »,
- soit présentées verbalement au commissaire enquêteur au cours de ses permanences en mairies ;
- soit déposées en se connectant au registre numérique sur le site <https://www.registre-numerique.fr/expro-rn106-lozere>, et adressées par voie électronique à l'adresse de messagerie suivante : expro-rn106-lozere@mail.registre-numerique.fr

Les observations déposées à cette adresse, seront consultables sur le site internet de la préfecture : www.lozere.gouv.fr

Au terme de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée en mairies ainsi qu'à la préfecture de la Lozère (bureau de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial) pour y être tenue, sans délai, à la disposition du public pendant minimum un an à compter de la clôture de l'enquête.

A l'issue de l'enquête publique, le préfet de la Lozère se prononcera sur l'utilité publique du projet.

Le préfet

Pour le préfet et par délégation,
la secrétaire générale


Laure TROTIN